Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 46 (1952)

Artikel: Deux expériences pluralistes dans l'Europe du XIIe siècle

Autor: Rousset, Paul

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-127823

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Deux expériences pluralistes dans l'Europe du XIIe siècle

par PAUL ROUSSET

Aux XIe et XIIe siècles le principe d'unité triomphe partout en Europe. De la Scandinavie à la Méditerranée et des rives de l'Atlantique aux marches de l'est, les nations et les peuples ont le sentiment d'appartenir à un même corps et de former une seule patrie, la Chrétienté. Celle-ci s'affirme à l'intérieur contre les éléments corrosifs et à l'extérieur contre l'Islam, adversaire toujours menaçant. Le sens du mot *christianitas*, tel qu'on peut le définir dans les chroniques de cette époque, est celui d'une communauté, de l'ensemble des nations chrétiennes (sans exclure les Grecs d'Orient), ou de la foi elle-même. Cette Chrétienté est représentée comme une société fermée, une cité enfermée dans ses murailles ; seuls font partie de la cité les baptisés ; les non-chrétiens ou les chrétiens déchus sont laissés dehors ou tolérés provisoirement. La Chrétienté a tendance à se confondre avec l'Eglise, le droit naturel à être absorbé dans la justice surnaturelle. [1] La société civile exige l'unité spirituelle comme condition de son existence.

Dans sa structure sociale et politique, la Chrétienté affirme aussi le besoin d'unité, d'une unité considérée comme un ensemble harmonieux et irréductible. La société féodale se présente comme une figure pyramidale au sommet de laquelle les hommes du XIIe siècle placent Dieu lui-même, suzerain suprême, *li biau sire Dex*. Cette Chrétienté est fermée sur elle-même, et les rapports qu'elle entretient avec le monde extérieur sont le plus souvent des rapports d'hostilité, appellent la guerre. Le monde des chrétiens et le monde des païens s'ignorent ou

[1] Sur cette tendance à la confusion des deux ordres temporel et spirituel on consultera les ouvrages de H. X. ARQUILLIÈRE, en particulier *L'augustinisme politique, essai sur la formation des théories politiques du moyen âge*, Paris 1934.

se combattent, et il semble qu'il n'y a pas d'accord possible entre chrétiens et païens : *la jent païenne que li cors Deu cravant* [1].

Les poètes chantent les batailles et les conquêtes, célèbrent l'effort incessant et jamais achevé des barons qui veulent *essaucier sainte crestienté*. La poésie épique réclame un monde uni appartenant tout entier au Christ et elle désigne ses héros parmi les chevaliers qui moururent dans cette tâche. La première croisade ne fut pas seulement une offensive menée par les chevaliers d'Occident contre l'Islam, elle fut aussi cet effort pour rassembler les terres chrétiennes et consommer l'unité du monde. Un monde divisé et que n'éclaire pas une seule foi apparaît aux yeux du chevalier et du poète comme un scandale.

L'unité ne triomphe pas seulement dans la vie sociale et politique, elle règne encore dans les esprits et les imaginations. Une même culture, que l'Eglise inspire et nourrit, imprègne les peuples d'Occident et rassemble des nations et des races diverses. Cluny n'est pas d'abord un monastère bourguignon ou français, c'est une communauté au service de la Chrétienté et qui travaille dans le sens de l'unité. Cette culture vient tout entière de l'Antiquité gréco-latine et des Pères ; les connaissances profanes sont baptisées ou absorbées par une culture qui a un caractère sacré (ceci est particulièrement visible dans l'historiographie). Il n'y a pas juxtaposition de deux cultures mais fusion et harmonie. Ainsi aux XIe et XIIe siècles l'idée d'unité commande les sentiments et les cœurs, elle est le principe vivant qui soutient et anime la Chrétienté [2].

* * *

Cependant dans cette Chrétienté unie et triomphante deux pays tentent une expérience pluraliste : la Sicile de Roger II et la Syrie de Baudoin I. Ces deux pays constituent l'un et l'autre des marches de la Chrétienté, au sud et à l'est, et, nous le verrons, le pluralisme de leurs institutions n'est pas toujours un pluralisme authentique, c'est-à-dire également respectueux des diverses formes de pensée et de vie [3].

[1] *La mort d'Aymeri de Narbonne*, éd. J. Couraye du Parc, Paris 1864, p. 74.

[2] Notons encore ici le sentiment nostalgique d'unité, sentiment particulièrement vif au XIIe siècle ; on regrette l'unité perdue, l'ancien empire romain partout triomphant, Charlemagne universellement reconnu.

[3] Nous appelons pluralisme un régime politique (ou une attitude ou une mentalité) respectueux des diverses communautés ethniques ou religieuses. La cité pluraliste est celle qui « assemble dans son unité organique une diversité de groupements et de structures sociales incarnant des libertés positives... ; elle

Quoi qu'il en soit, la Sicile et la Syrie apparaissent dans la première moitié du XIIe siècle comme des régions d'exception : dans les jeunes royaumes de Roger et de Baudoin une attitude nouvelle en face du monde musulman se précise de la part des chrétiens. De plus, en Sicile un régime politique est établi qui, en rupture et en opposition avec les autres régimes politiques de l'Occident, reconnaît comme telles des communautés non chrétiennes et leur assure un développement pacifique.

Les institutions politiques, l'administration et la civilisation de la Sicile normande ont été l'objet d'études nombreuses de la part des historiens italiens, allemands, français et anglais [1]. La Syrie franque et, en particulier, les rapports entre les colons chrétiens et les musulmans sont bien connus depuis les études de Prutz, de Grousset et de Cahen, notamment [2]. Nous n'avons pas la prétention de refaire ces travaux ni d'apporter sur ces institutions et ces rapports des faits nouveaux. Nous pensons toutefois qu'on n'a pas assez mis en lumière le caractère à la fois exceptionnel et novateur de ces deux expériences pluralistes et qu'il convient de les étudier encore, en elles-mêmes et par rapport à l'esprit de la Chrétienté.

* * *

Le fondateur du royaume de Sicile a bénéficié d'une chance historique rare : un pays d'ancienne culture auquel des conquérants, libres d'obédiences politiques, apportent une énergie et une imagination neuves. Robert Guiscard, Roger I ensuite avaient probablement deviné dans la Sicile byzantine et musulmane une terre choisie pour l'établisse-

reconnaît à ces sociétés particulières une autonomie aussi haute que possible et diversifie sa propre structure interne selon les convenances typiques de leur nature ». J. MARITAIN, *Humanisme intégral*, Paris 1936, p. 177.

[1] Cf. en particulier : VON SCHACK, *Geschichte der Normannen in Sicilien*, 2 vol., Stuttgart 1889, E. A. FREEMAN, *Historical Essays*, 3e série, Londres 1892 (c. XI), E. CASPAR, *Roger II (1101-1154) und die Gründung des Normannisch-sizilischen Monarchie*, Innsbruck 1904. F. CHALANDON, *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, Paris 1907, CH. H. HASKINS, *English Historical Review*, t. XXVI, p. 433-447 et 641-665, et M. AMARI, *Storia dei Musulmani di Sicilia*, 3 vol., Catane 1937-1939.

[2] Cf. H. PRUTZ, *Kulturgeschichte der Kreuzzüge*, Berlin 1883, R. GROUSSET, *Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem*, Paris 1934-1936, CAHEN, *La Syrie du nord à l'époque des croisades et la principauté franque d'Antioche*, Paris 1940 ; voir aussi N. IORGA dans *Mélanges d'histoire du moyen âge offerts à F. Lot*, Paris 1925, p. 259-274, et ARCHER a. KINGSFORD, *The Cruoades - The - story of the Latin Kingdom of Jerusalem*, Londres 1894, p. 290 et sq.

ment d'un « royaume du milieu », à la fois opposé au nord germanique, au sud musulman et à l'Orient byzantin. Le mérite de Roger II fut d'établir solidement ce royaume et, surtout, de construire un régime politique adapté à des conditions exceptionnelles et de fournir les bases d'une civilisation originale et forte.

Roger II, fils de Roger I et neveu de Robert Guiscard, est par ses origines un Normand authentique [1] et, en même temps, vis-à-vis de sa nation, un homme nouveau qui ne retient de son héritage familial et ethnique que ce qui peut servir à ses desseins. La nature l'avait richement doué : un corps vigoureux, une énergie lucide, une intelligence agile. Romuald de Salerne ajoute à ces qualités celle-ci, qui peut paraître rare : *magis utens racione quam viribus* [2] Roger aimait et savait se battre et, en même temps, il était curieux des choses de l'esprit [3] ; il avait le goût et le sens de la politique vers laquelle la soif du pouvoir le poussait : *quia cor magnificum et dominandi animum semper habuit* [4]. Il avait besoin d'agir, en temps de paix comme en temps de guerre, et il combinait dans son esprit des plans de campagne en Afrique et des plans d'aménagement de sa capitale. Il se montrait le défenseur de la justice et le vengeur impitoyable des crimes [5] ; sa sévérité allait parfois jusqu'à la cruauté et, Romuald l'avoue, il était plus craint qu'aimé : *erat subditiis plus terribilis quam dilectus* [6]. Cependant il était capable aussi de douceur — dans le privé, nous dit Romuald [7] — et d'affection ; il fut lié d'amitié avec Suger [8]. Ajoutons encore, pour préciser ce portrait, l'esprit d'indépendance du roi de Sicile, indépen-

[1] Il est d'une lignée normande à laquelle s'ajoute l'ascendance italienne d'Adélaïde de Montferrat.

[2] ROMUALD DE SALERNE, *Annales* dans *M. G. H. Scriptores*, t. XIX, p. 427.

[3] Cf. CHALANDON, *op. cit.*, t. II, p. 99-100. Faut-il dire avec Caspar, *op. cit.*, p. 437, que Roger, parce qu'il utilisait l'intrigue et la récompense comme armes de guerre, n'était pas un chevalier (« kein Ritter war ») ? Nous ne le pensons pas. Romuald de Salerne, qui fait état de ces méthodes de Roger (*Annales*, p. 421), décrit ailleurs (p. 413) son héros comme un véritable chevalier.

[4] ROMUALD, *Annales*, p. 423.

[5] ALEXANDRE DE TELESE, *De rebus gestis Rogerii Siciliae regis*, dans Muratori, *Rerum italicorum scriptores*, t. V, p. 642.

[6] ROMUALD, *Annales*, p. 427 ; cf. encore FALCON DE BÉNÉVENT, *Chronicon de rebus aetate suae gentis*, dans CARUSO, *Bibliotheca historica regni Siciliae*. t. I, Palerme, 1723 p. 351, 352 et 378 (Falcon, qui n'aime pas Roger, le représente comme un tyran).

[7] ROMUALD, *Annales*, p. 427.

[8] Cf. *Œuvres complètes de Suger*, éd. Lecoy de la Marche, Paris 1807, p. 245 et 292.

dance vis-à-vis de sa nation, de ses pairs et de l'Eglise ; ce monarque était jaloux d'un pouvoir qu'il voulait libre et sans partage.

L'organisation de l'Etat sicilien est essentiellement l'œuvre de Roger II, mais elle avait été amorcée avant lui par son père. Le roi normand, obligé de gouverner un pays complexe dans sa géographie et ses populations, établit un gouvernement fort en faveur duquel il sut utiliser tous les prestiges juridiques et historiques : latins, byzantins, musulmans et féodaux. Une administration centrale — la *curia magna* — et des administrations locales assuraient l'ordre et la fidélité et promouvaient une unification que les villes campaniennes, en particulier, subirent avec répugnance [1]. A l'extérieur Roger mena une politique d'expansion dirigée à la fois contre Byzance et contre l'Islam. On sait comment le prince normand fut mêlé aux préparatifs diplomatiques et militaires de la deuxième croisade ; l'imagination et le génie politique de Roger II pouvaient trouver dans cette expédition un objet à leur mesure, mais les circonstances et les hommes troublèrent les grands desseins du roi de Sicile. Roger dirigea alors ses armes du côté de l'Afrique. Les débarquements des Normands à Tripoli, à Sousse et à Sfax leur assurèrent des places commerciales bien situées au point d'arrivée des caravanes et, en même temps, autorisaient une politique coloniale audacieuse [2]. Roger sut profiter des querelles intestines entre chefs musulmans, protégeant celui-ci contre celui-là, et de cette manière, apparaître comme un souverain sage et redoutable. Vers 1148, la domination normande s'étendait de Tripoli à Tunis, et la mer était sous le contrôle de la flotte de Georges d'Antioche ; l'empire romain semblait reprendre vie à partir de la Sicile. Roger se montrait à la fois l'héritier de Pompée et de César, et le précurseur des grands coloniaux français.

Les conditions politiques et historiques invitaient Roger à conduire une politique hardie et à organiser son royaume selon des normes nouvelles. Les conquérants normands étaient peu nombreux au milieu d'une population composite. Le bon sens exigeait du jeune souverain qu'il tînt largement compte de cette complexité ; le génie de Roger fut d'aller au delà de cette exigence et d'utiliser les compétences variées de ses sujets, compétences en rapport direct avec leurs origines et leur développement historique, dans l'intérêt du royaume et de la monarchie.

[1] FALCON DE BÉNÉVENT, *Chronicon*, p. 352.

[2] Sur la politique africaine de Roger, cf. CHALANDON, *op. cit.* t. I, p. 367 et 377, et t. II, p. 157-166.

L'administration des rois de Sicile a étonné les contemporains par son ordre et sa rigueur. Une centralisation relativement poussée pour l'époque met entre les mains du souverain l'administration des provinces ; l'autorité royale s'exerce directement ou par l'intermédiaire des vassaux et des fonctionnaires. Un conseil, composé des membres de la famille royale, d'émirs, de justiciers et de familiers assiste le roi, en particulier dans les questions judiciaires et financières. L'administration des finances fut réglée avec précision ; en fait il semble que Roger conserva partiellement le système d'administration musulmane [1]. Ce système assura des finances prospères et permit la constitution d'un trésor et la subvention de nombreuses expéditions outre-mer. La monarchie normande sut utiliser les compétences des musulmans ; à ceux-ci furent généralement confiées les finances. Cette volonté d'employer chacun selon ses aptitudes propres se retrouve ailleurs : les Grecs jouent un rôle important dans l'administration ; d'anciens corsaires arabes ou syriens commandent les navires normands [2].

Le pluralisme pratiqué par Roger II apparaît bien dans les *Assises du royaume de Sicile*, qui sont, pour Caspar, le plus beau titre de gloire du roi normand [3]. Ce recueil de droit public, privé et ecclésiastique, de droit civil et criminel s'inspire à la fois des législations romaine, byzantine (le Code Justinien) et germanique (par l'intermédiaire des Lombards). Ce syncrétisme dans l'inspiration vient d'un sens politique sûr et d'un libéralisme intellectuel réel. Le préambule des Assises l'affirme nettement : la législation nouvelle doit être observée par tous, mais les mœurs, les coutumes, les lois des peuples soumis ne doivent pas être supprimées, en raison même de la variété de ces peuples : *moribus, consuetudinibus, legibus non cassatis pro varietate populorum nostro regno subiectorum* [4]. Ce pluralisme n'est pas seulement proclamé, il est pratiqué dans la politique et l'administration du royaume et il

[1] Cf. CHALANDON, *op. cit.* t. II, p. 647-653 et 690-706, et CASPAR, *op. cit.*, p. 314.

[2] Cf. à ce sujet le témoignage d'IBN EL-ATHIR, *Histoire des Atabecs de Mossoul*, dans le *Recueil des Historiens des croisades, Historiens orientaux*, t. II, 2e partie, p. 124-125, qui dit que Roger II, à l'époque de la prise d'Edesse (1144-1145) avait auprès de lui un musulman savant et vertueux qu'il comblait d'honneurs, dont il suivait les conseils et à qui il donnait la préséance sur tous les prêtres et moines de sa cour.

[3] CASPAR, *op. cit.*, p. 237.

[4] *Assises*, éd. Brandileone, *Il diritto romano nelle leggi normanne e sueve del regno di Sicilia*, Turin 1884, p. 96 (cité par CHALANDON, *op. cit.* t. II, p. 713).

s'exprime jusque dans les actes émis par la chancellerie normande. Celle-ci, en effet, usait du grec, du latin ou de l'arabe selon les nécessités ; on connaît même certains actes bilingues [1]. Ajoutons qu'à la cour on parlait français et qu'il y eut dans l'île une poésie épique et lyrique française [2].

Sur le plan religieux aussi le royaume de Sicile constitue un pays d'exception au sens précis de ce terme. Les musulmans bénéficient de la liberté religieuse ; Roger les protège, les favorise même au début de son règne ; en Afrique, il laisse aux populations conquises les libertés religieuses et civiles [3]. Vis-à-vis des Juifs et des Grecs, il observe la même attitude [4] ; il combla également de ses faveurs les moines de Cîteaux. On peut dire, avec Freeman, que la Sicile est, au XIIe siècle, le seul pays du monde où l'on rencontrait l'égalité religieuse, au sens strict du mot [5]. Les Normands montrèrent ici encore leur étonnante capacité d'adaptation et leur imagination politique. Ce libéralisme religieux va parfois, sinon jusqu'à l'indifférence, du moins jusqu'au syncrétisme. « Le mélange unique d'éléments empruntés à trois religions différentes, également protégées par l'Etat, dut sans doute réagir sur les idées et les opinions des princes qui, oubliant peu à peu leurs origines normandes, furent élevés dans ce milieu composite [6]. » Il semble que sur ce point Roger II annonce Frédéric II.

La Sicile normande vit s'épanouir « la civilisation la plus originale, la plus raffinée, la plus charmante qu'ait peut-être produit le moyen âge tout entier [7] ». Les monuments aujourd'hui encore debout en sont le témoignage fidèle et cependant partiel. Roger a joué avec bonheur le rôle de protecteur des lettres et d'animateur des arts. La cour de

[1] Cf. F. CHALANDON, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome*, XXe année, fasc. III-IV, avril-juillet 1900, p. 155.

[2] Cf. G. PARIS, *La Sicile dans la littérature française*, dans *Romania*, t. V, 1876, p. 108-113. Voir le témoignage de HUGUES FALCAND, *Liber de regno Siciliae*, dans Muratori, *Rer. italic. script.* t. VII, col. 222.

[3] Cf. AMARI, *Storia dei Musulmani*, vol. 3, p. 2, p. 423-424.

[4] Toutefois, si on en croit Romuald de Salerne, *Annales*, p. 427, Roger, à la fin de sa vie, s'efforça d'amener Juifs et Sarrasins à la foi chrétienne et leur fit des dons. Cf. encore là-dessus l'article *Sicile* dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, t. IV, p. 414-416.

[5] FREEMAN, *Historical Essays*, p. 473. Sur la tolérance religieuse pratiquée dans l'Etat sicilien, voir l'importante note de JORDAN (*Histoire générale de Glotz — Histoire du moyen âge*, t. V, 1re partie, p. 29) qui déclare que celle-ci a été « moins complète, moins systématique et moins durable qu'on ne le dit souvent ».

[6] CHALANDON, *Histoire de la domination normande*, t. II, p. 721.

[7] CH. DIEHL, *Palerme et Syracuse*, Paris 1907, p. 61.

Palerme étalait une éblouissante diversité dans son décor et ses personnages ; l'Orient, sur cette île privilégiée, trouvait un nouveau refuge. Le roi apparaissait dans un costume dérivé à la fois du cérémonial byzantin, de la chevalerie occidentale et de la magnificence de l'Orient sarrasin ; des nègres et des musulmans étaient préposés à sa garde [1]. La poésie et la science arabes, l'épopée française et l'érudition latine composent alors une culture florissante et originale, originale non par les caractères propres de ses composantes, mais par leur juxtaposition et leur harmonie éphémère ; ces cultures s'influencent réciproquement ou se mêlent. L'admiration qui liait Roger et Edrisi doit être soulignée ; le traité de géographie que celui-ci composa à la demande du roi est « le plus considérable ouvrage géographique du moyen âge [2] ». Les villes de l'Italie méridionale et de la Sicile connurent alors un temps de grande prospérité matérielle et artistique. La science arabe contribuait à promouvoir les études scientifiques ; à Salerne, une Ecole de médecine attirait les étudiants. Palerme jouait avec éclat le rôle de capitale et réfléchissait exactement le visage multiple du royaume : les palais et les églises, les hommes et les choses participaient du monde oriental et du monde occidental. La cité des émirs sarrasins était devenue la cité des rois normands [3].

L'art siculo-normand exprime admirablement cette civilisation. Nous pouvons encore voir de nos yeux et toucher de nos mains la fragile et émouvante réussite des rois normands. S'il est exagéré de dire avec Chalandon que ceux-ci se proposaient de laisser derrière eux des témoignages de leur œuvre capables de montrer l'originalité de leur conception politique [4], on peut affirmer que cet art représente fidèlement une civilisation et un ordre politique fondés sur la diversité des peuples et des coutumes. Et l'on peut penser que l'action personnelle des souverains s'exerça avec efficacité dans le domaine de l'architecture civile et religieuse. Palerme, aujourd'hui encore, célèbre la gloire de Roger et de ses successeurs.

L'art siculo-normand est composite et cependant harmonieux. Beaucoup de monuments se présentent comme une combinaison de

[1] Cf. CHALANDON, chap. IV*b* de la *Cambridge Medieval History*, t. V, p. 207, et AMARI, *Storia dei Musulmani*, vol. 3, p. 21, p. 452-456.

[2] Cf. l'article *Al-Idrisi* dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, t. II, p. 479, et CASPAR, *op. cit.*, p. 443-444.

[3] Cf. sur cette question A. F. VON SCHACK, *Geschichte der Normannen in Sizilien*, Stuttgart 1889, t. II, l. 4, c. 4 et 5.

[4] CHALANDON, *Cambridge Medieval History*, t. V, p. 206.

l'art normand, de l'art byzantin et de l'art sarrasin ; les traditions grecque et latine ont fourni en plus des thèmes et des recettes. Les architectes et les décorateurs au service des rois normands puisaient dans un trésor universel et ils surent en tirer un art nouveau et original. Les églises de l'Italie méridionale offrent souvent un mélange extraordinaire d'influences et de techniques. L'église de San Nicolas de Cataldo de Lecce, achevée en 1180, est franco-bourguignonne dans son architecture intérieure et gréco-apulienne pour l'extérieur. La chapelle funéraire de Bohémond, prince d'Antioche, à Canossa en Apulie, est comparable à un *turbeh* funéraire élevé devant une mosquée ; le chevalier-croisé dort son dernier sommeil dans un mausolée de style oriental et musulman [1]. A Palerme, la chapelle du palais construit par Roger II est composée d'un bâtiment à trois nefs et à trois absides que domine une coupole orientale ; l'intérieur est décoré de mosaïques byzantines et d'un plafond de bois arabo-persan ; elle est bien « un des monuments les plus représentatifs du monde [2] ». La décoration des églises de Sicile et de l'Italie méridionale tire son origine elle aussi des différentes traditions artistiques : chapiteaux antiques, scultpures marquées par l'influence lombarde ou bourguignonne, bronzes et mosaïques où se retrouvent la technique et l'inspiration de Byzance, ornementation arabe. Ces influences et ces techniques se juxtaposent ou se combinent, et la réussite de l'art siculo-normand vient de cette harmonieuse collaboration, de ce pluralisme spirituel.

Ainsi, sur tous les plans de l'activité politique et spirituelle, le royaume de Sicile apparaît dans la première moitié du XIIe siècle comme un lieu de rencontres et d'échanges. Dans l'administration du royaume et dans l'épanouissement de la civilisation, Roger II a su utiliser toutes les compétences et toutes les initiatives. Nous verrons plus loin le sens et la valeur de cette expérience pluraliste.

* * *

La Syrie franque du XIIe siècle n'a pas connu un régime comparable à celui de la Sicile normande ; les conditions politiques et sociales étaient différentes, et aussi l'origine du pouvoir ou, plus exactement, des nombreux pouvoirs qui régentaient les Etats latins. La

[1] Cf. E. Bertaux, *L'art dans l'Italie méridionale*, Paris 1903, p. 314-315, et F. Lenormant, *La Grande Grèce*, Paris 1881, t. I, p. 76-77.

[2] Ch. Diehl, *op. cit.*, p. 90.

Syrie constituait non pas un royaume uni sous la direction d'un seul souverain, mais un ensemble d'Etats, une « diaspora » de colonies européennes à prédominance française.

Les croisés trouvèrent un pays déjà composite dans sa population et dans ses confessions : des Grecs, des Arméniens et des Nestoriens vivaient à côté des Juifs, des Arabes et des Turcs (les musulmans étaient eux-mêmes divisés en plusieurs rites). Les croisés étaient peu nombreux ; le pays conquis, ils ne pouvaient garder intact l'esprit de guerre sainte ; de plus, des nécessités économiques évidentes (agriculture, commerce) leur commandaient d'établir un *modus vivendi* avec les Arabes. Une politique coloniale, avec l'attitude d'esprit qu'elle suppose, commença alors, marquée en particulier par des alliances temporaires avec les chefs musulmans. Ces alliances, intelligemment choisies, permirent aux Etats latins, isolés au milieu de terres hostiles, de prolonger leur existence pendant deux siècles. Dans cette politique originale et hardie, les rois de Jérusalem, Baudoin I et Baudoin III notamment, jouèrent les premiers rôles ; ils comprirent qu'une situation nouvelle exigeait des moyens nouveaux et qu'il était possible, sans renier sa foi, de se tourner vers les musulmans, et même, en des circonstances précises, de combattre à leurs côtés. M. René Grousset a raconté les étapes de cette compréhension réciproque et il en a montré les heureuses conséquences pour la sécurité des Etats francs et pour la paix en Syrie [1].

L'effort de compréhension envers les musulmans de Syrie ne concerne pas seulement le domaine politique et militaire, mais aussi l'administration interne des Etats latins et, d'une manière générale, les rapports que la vie quotidienne créait nécessairement entre les habitants de ces Etats. Les institutions ne pouvaient avoir le caractère unitaire qu'on leur avait donné en Europe ; il fallait tenir compte de l'élément indigène et s'appuyer sur lui. Parmi les cours judiciaires du royaume de Jérusalem, la « cour du Raïs », « présidée par un fonctionnaire indigène et composée de jurés indigènes connaissait des litiges survenus entre Syriens [2] ». L'armée elle-même comprenait, à côté des chevaliers français, des Syriens et des Arméniens chrétiens, et des turcoples, recrutés parmi les indigènes d'origine musulmane ou métissés ; les

[1] R. Grousset, *Histoire des croisades*, t. I, chap. 3 et 5, t. II, chap. 8, 9 (2e partie) et 10.

[2] R. Grousset, dans *Histoire générale de Glotz, Histoire du moyen âge*, t. IX-1, p. 474. Cf. encore G. Dodu, *Histoire des institutions monarchiques dans le royaume latin de Jérusalem*, Paris 1894, p. 295 et sq.

princes d'Antioche et de Tripoli eurent au XIIIe siècle des gardes sarrasines [1]. Sur le plan civique aussi les Francs montrèrent un libéralisme intelligent ; ils accordèrent aux Syriens chrétiens le droit de bourgeoisie et permirent à des musulmans d'accéder à des postes importants [2]. Enfin, par des mariages fréquents entre Occidentaux et Orientaux (chrétiens et musulmans), un nouveau peuple peu à peu se constituait, une symbiose se précisait qui ouvrait de larges perspectives. Un texte fameux et souvent cité de Foucher de Chartres célèbre cette collaboration harmonieuse et cette influence réciproque : « Occidentaux, nous voilà transformés en habitants de l'Orient ! l'Italien ou le Français d'hier est devenu, transplanté, un Galiléen ou un Palestinien. L'homme de Reims ou de Chartres s'est transformé en Syrien ou en citoyen d'Antioche... Nous nous servons tour à tour des diverses langues du pays, l'indigène comme le colon est devenu polyglotte et la confiance rapproche les races les plus éloignées... [3] » Cette attitude pluraliste ne venait pas seulement des nécessités politiques immédiates ; elle tirait son origine des conditions géographiques et historiques, elle se reliait à une tradition de tolérance déjà ancienne [4].

De cette collaboration organisée et de ces contacts quotidiens naquit une estime réciproque. Certes, sur le plan religieux et philosophique, les chrétiens continuent à mépriser (et à ignorer) profondément les musulmans, et ceux-ci les chrétiens ; mais, sur le plan des relations pratiques et habituelles, les Francs regardent avec estime et parfois avec amitié l'indigène musulman, qu'il soit simple marchand, vulgaire agriculteur ou émir puissant. On peut produire des textes antérieurs à l'établissement des Francs en Syrie qui montrent chez ceux-ci une sincère admiration pour leurs adversaires [5] ; mais

[1] Cf. E. Rey, *Les colonies franques de Syrie aux XIIe et XIIIe siècles*, Paris 1883, p. 97 et sq.

[2] Ibn Djobair, dans son *Voyage* (éd. *Recueil des Historiens des croisades — Historiens orientaux*, t. III, p. 448), déclare que les musulmans vivent dans un grand bien-être ; ils « sont maîtres de leurs habitations et s'administrent comme ils l'entendent ».

[3] Foucher de Chartres, *Gesta francorum expugnantium Hierusalem*, dans *Recueil des Historiens des croisades — Historiens occidentaux*, t. II, livre III, chap. 37, p. 468. Relevons encore l'importance des colonies étrangères de négociants : Pisans, Vénitiens, Génois. Cf. J. Longnon, *Les Français d'outre-mer au moyen âge*, Paris 1929, p. 135.

[4] Cf. F. Chalandon, *Histoire de la première croisade*, Paris 1925, p. 285.

[5] Par exemple : *Histoire anonyme de la première croisade*, éd. Bréhier, Paris 1924, p. 50 et 52 ; la *Chanson de Roland*, éd. Bédier, Paris 1922, p. 240, v. 3164,

cette admiration restait alors à l'état théorique et ne se transformait pas en gestes concrets. Il faudra quelques années de voisinage et de convivance pacifiques pour que chrétiens et musulmans apprennent à s'estimer et reconnaissent en eux-mêmes ce qui pouvait les rapprocher et, en certaines occasions, les unir contre un péril commun. Cette estime réciproque apparaît dans le comportement des uns et des autres, dans les rapports quotidiens et dans le langage ; sur le plan des simples relations humaines, chrétiens et musulmans se découvrent hommes semblables. Albert d'Aix, dans son histoire de la première croisade, parle d'un jeune prince, du nom de Mahomet, envoyé en otage à Antioche et confié à Godefroy ; il tomba malade et mourut. Godefroy alors renvoya au père le corps enveloppé dans une pourpre précieuse, selon l'usage des Gentils, et déclara qu'il était attristé comme s'il s'agissait de la mort de son propre frère ; le prince musulman accepta avec bonté les excuses de Godefroy [1]. La célèbre autobiographie d'Ousâma montre un gentilhomme lettré, sensible aux gestes de générosité et d'héroïsme de ses adversaires ; Ousâma constate que les Francs, fixés depuis longtemps en Syrie, entretiennent des rapports d'amitié avec les musulmans [2]. Les historiens arabes, à travers leur passion religieuse, laissent percer leur admiration pour les vertus de leurs adversaires [3]. La générosité de Saladin pour ses ennemis a été souvent célébrée ; à l'époque de ce prince le passage a été accompli entre l'esprit de guerre sainte (ou de *djihâd*) et l'esprit nouveau, fait d'estime et de tolérance [4]. L'estime et la connaissance réciproques s'accompagnent souvent de gestes de courtoisie et d'amitié. Ces gestes sont fréquents pendant les guerres et les razzias ; les guerriers fraternisent au cours des trêves [5]

et *Gormond et Isembard*, éd. A. Bayot (*Les classiques français du moyen âge*), Paris 1914, p. 17.

[1] ALBERT D'AIX, *Liber christianae expeditionis*... dans le *Recueil des Historiens des croisades — Historiens occidentaux*, t. IV, l. V, chap. 32, p. 452.

[2] OUSÂMA, *Autobiographie* (trad. H. Derenbourg) dans *Revue de l'Orient latin*, t. II, 1894, notamment p. 459 et 465.

[3] Cf. BEHA-EDDIN, *Vie du sultan Youssof*, dans *Recueil des Historiens des croisades — Historiens orientaux*, t. III, p. 139 et 216, et IBN EL-ATHIR, *Histoire des Atabecs de Mossoul* dans *Historiens orientaux*, t. II, 2e partie, p. 219 ; cet historien note que l'estime des Francs pour la bravoure des musulmans étonne un peu les Francs nouvellement arrivés. Cf. encore sur ce sujet l'article de D. C. MUNRO, *The western attitude toward Islam* dans *Speculum*, 1931.

[4] Cf. BEHA-EDDIN, *op. cit.*, p. 36, 38 et 216 ; ERNOUL, *Chronique*, dans *Historiens occidentaux*, t. II, notamment l. XXIII, chap. 54, 60 et sq.

[5] Cf. BEHA-EDDIN, *op. cit*, p. 139.

et témoignent de sentiments de pitié envers les vaincus [1]. Le roi de Jérusalem Baudoin II et l'émir Abn'l Asâkir étaient liés par des liens d'amitié personnelle. Ousâma lui-même s'attacha à un chevalier franc de l'armée du roi Foulques : « Nous nous aimions et nous nous fréquentions [2]. »

Les coutumes et la culture des Francs et des Arabes subirent l'influence de ces relations d'amitié. Les chevaliers francs adoptèrent souvent les costumes orientaux, la cuisine syrienne [3]. Baudoin I fut, pour ses sujets orientaux, une espèce de sultan chrétien ; il portait la barbe longue et se promenait dans Jérusalem vêtu d'un burnous tissé d'or ; sur une monnaie de cuivre du prince d'Antioche on lit en caractères grecs le titre de « grand émir Tankridos [4] ». Sur le plan de la culture les influences s'exerçaient par l'intermédiaire des cours que fréquentaient des marchands, des poètes, des médecins ; certains seigneurs francs avaient auprès d'eux des lettrés musulmans, et beaucoup se mettaient à l'étude de la langue arabe ; de l'autre côté un grand nombre de musulmans connaissaient parfaitement le français [5].

La convivance forcée des chrétiens et des musulmans (ceux-ci et ceux-là divisés eux-mêmes en de nombreux groupes sociaux et religieux) les amena progressivement à une connaissance réciproque et au support mutuel. Les chevaliers d'Occident, sans cesser d'être des croisés établis en permanence dans les Lieux-Saints, avaient senti et compris que l'intérêt même des Etats latins exigeait une attitude libérale vis-à-vis de leurs sujets syriens et musulmans ; la tolérance en matière religieuse apparaissait dans le pays de la croisade et du *djihâd*. L'historien arabe, dans sa description de la ville d'Acre, parle d'un édifice où musulmans et chrétiens se réunissaient, chacun faisant sa prière en se tournant vers le lieu que lui désignait sa foi [6]. Cette

[1] Cf. GUILLAUME DE TYR, *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum* dans *Historiens occidentaux*, t. I, p. 880-881.

[2] OUSÂMA, *op. cit.*, p. 456. Cet esprit de courtoisie et de tolérance réciproques apparaît aussi dans la poésie épique : cf. A. HATEM, *Les poèmes épiques des croisades*, Paris 1932. Sur les rapports entre chevaliers francs et musulmans, cf. PRUTZ, *op. cit.*, chap. 4 du livre 1.

[3] GUILLAUME DE TYR, *op. cit.*, p. 879.

[4] GROUSSET, *op. cit.*, t. I, p. 477.

[5] Cf. CAHEN, *La Syrie du nord*, p. 562.

[6] IBN DJOBAIR, *op. cit.*, p. 451. Sur cette attitude libérale dans le domaine religieux, voir encore Michel le Syrien, *Chronique*, éd. Chabot, Paris 1901-1910, livre XVI, chap. 2 (t. III, p. 222), cité par GROUSSET, *op. cit.*, t. I, p. 516. Remarquons que cette attitude libérale était déjà, en beaucoup de circonstances, celle des musulmans à l'égard des chrétiens.

influence de l'Orient sur les chevaliers francs établis en Syrie et l'esprit de tolérance qui les animait, trouvèrent cependant des détracteurs. Jacques de Vitry fait un tableau sévère des chrétiens de Syrie : ils sont mous, efféminés, luxurieux, aimant mieux les bains que le combat ; et il oppose les chevaliers énervés par le climat et les coutumes d'Orient aux croisés leurs ancêtres devant lesquels la multitude des Sarrasins tremblait [1]. Ces reproches et cette indifférence contribuent à mettre en valeur l'importance du pluralisme syrien. Quelles que soient sa qualité et son authenticité, il mérite d'être signalé : sur la terre des croisades un régime politique s'établit alors qui unit la rigidité du système féodal au libéralisme colonial.

* * *

Il convient maintenant de préciser le sens et l'importance des deux expériences pluralistes que nous venons de décrire. Nous avons rappelé, au début de cette étude, le caractère d'unité qui distingue la Chrétienté des XIe et XIIe siècles : celle-ci constitue un monde fermé, une société hostile à tout ce qui n'obéit pas aux mêmes impératifs religieux ou politiques. Le chevalier et le croisé sont les représentants typiques de la Chrétienté, les héros d'une société qui veut un pouvoir sans partage. Or, pendant le XIIe siècle, qui voit la Chrétienté affermir ses institutions et triompher à l'extérieur, deux pays qui en relèvent sans lui appartenir tout à fait, la Sicile et la Syrie, présentent des institutions et une mentalité différentes sur certains points des institutions et de la mentalité du monde chrétien. Il est vrai que ces deux pays sont situés en bordure de l'Europe et au contact immédiat du monde musulman ; toutefois les fondateurs de la monarchie sicilienne et des Etats latins étaient des chevaliers et des croisés, c'est-à-dire des hommes de Chrétienté. Il y a donc ici un phénomène politique et psychologique rare et qui mérite un examen ; la Sicile et la Syrie échappent à la définition des pays de Chrétienté, participent d'un autre ordre politique et d'une autre mentalité.

Ce qui frappe d'abord dans la Sicile et la Syrie du XIIe siècle, c'est une attitude nouvelle des princes et des chevaliers vis-à-vis de

[1] JACQUES DE VITRY, *Historia orientalis*, éd. Bongars, *Gesta Dei per Francos*, Hanovre, 1611, livre I, p. 1088-1089. Ajoutons ici le reproche d'indifférence religieuse qui pouvait être adressé à certains chrétiens, en particulier aux « poulains » : cf. PRUTZ, *op. cit.*, p. 143-144 et 266. Voir encore R. ROHRICHT, *Geschichte des Königreichs Jérusalem* (1100-1291), Innsbruck 1898, p. 365-366.

leurs sujets et de leurs adversaires ; ceux-là bénéficient de lois libérales (libérales eu égard à l'esprit du temps) et ceux-ci ne sont plus considérés nécessairement comme des ennemis. Cette attitude « ouverte » entraîne des modifications dans la structure des institutions et une atténuation dans la rigueur des lois ; elle provoque en outre un changement dans l'art de conduire la guerre et de mener une politique. Nous avons montré par quelques exemples les aspects de ce libéralisme des institutions et des lois ; les indigènes ne sont pas seulement protégés dans leurs coutumes et leurs habitudes, ils sont encore utilisés, en Sicile, dans le sens de leurs compétences et de leurs goûts propres. Sur le plan religieux le libéralisme de Roger II et, dans une moindre mesure, des princes francs de Syrie, apparaît plus remarquable encore. Chez le roi de Sicile ce libéralisme procède sans doute d'abord d'une vision aiguë de la situation politique : il ne fallait pas heurter de front une partie importante de la population de l'île. Mais ce libéralisme suppose en outre une orientation psychologique nouvelle ; un prince chrétien, un chevalier élevé dans l'idée de guerre sainte accepte de composer avec ses adversaires et de construire une civilisation basée sur l'idée de collaboration ethnique et culturelle. L'art siculo-normand exprime admirablement cette attitude de sympathie universelle, il proclame le libéralisme nouveau. Dans le domaine de la guerre et des relations extérieures, la Sicile et la Syrie présentent des caractères qui étonnent dans la Chrétienté du XIIe siècle. Roger II, à la manière des empereurs de Byzance, conduit la guerre avec des intrigues et en usant de moyens diplomatiques variés [1]. En Syrie les princes chrétiens n'hésitent pas, en de nombreuses occasions, à conclure des alliances avec des émirs musulmans ; à leurs yeux aussi la conduite de la guerre ou la défense de la paix permettent l'usage de la diplomatie. Ce comportement est d'autant plus digne d'être noté qu'il suppose, en particulier chez les chevaliers francs établis en Terre Sainte, un renversement psychologique : le musulman est regardé comme un allié possible, et son amitié parfois sollicitée ou acceptée.

Toutefois ces points d'opposition et ces attitudes nouvelles ne doivent pas faire illusion : la Sicile et la Syrie sont bien des terres de Chrétienté, et les princes qui gouvernent ces Etats, en dépit de

[1] Cf. le témoignage de ROMUALD DE SALERNE, *Annales*, p. 421 : ... *inimicos suos viriliter impugnabat et quosdam eorum minis et terroribus quosdam vero beneficiis et promissis ad suam amicitiam attrahebat.*

l'influence de l'Orient et du renversement psychologique que nous avons indiqué, restent des chevaliers et des féodaux et participent pour une grande part encore de la mentalité de l'Occident. Roger II apparaît souvent, à travers son libéralisme même, comme un féodal (un féodal qui s'oppose aux libertés municipales) ; il observe une double attitude, protégeant les musulmans d'une part, et se proclamant le défenseur de la Chrétienté d'autre part. On pourrait établir aussi des points de comparaison entre la Sicile normande et l'Angleterre du XIIe siècle ; ces deux Etats, fondés par la conquête, unissaient des races hostiles et possédaient les gouvernements les mieux organisés d'Europe occidentale [1]. D'autre part, la mentalité de guerre sainte n'a pas complètement disparu et subsiste, latente, à côté de l'attitude nouvelle qui voit dans le musulman un indigène à utiliser pour l'administration intérieure ou un allié possible dans une guerre. Sur le plan de la culture et de l'art enfin, on ne saurait oublier que le moyen âge occidental connut, très forte à certaines époques, l'influence de l'Orient byzantin et, par celui-ci, de l'Orient arabe ; mais ces contacts de cultures différentes se faisaient par intermédiaires, et on ne saurait ici parler de pluralisme artistique. Il faut rappeler enfin que la cité médiévale a connu sur le plan juridique un pluralisme qui se manifestait par la multiplicité et la diversité du droit coutumier [2].

Le pluralisme que nous venons de décrire est un pluralisme imparfait et incomplet. L'intention qui guidait Roger II (ou les princes francs établis en Syrie) n'était pas souvent celle d'un souverain ami de la liberté et protecteur des faibles ; il agissait d'abord dans l'intérêt de son gouvernement, et ce n'est guère que lorsque l'intérêt de sa politique coïncidait avec celui de ses sujets qu'une politique pluraliste s'instaurait. En aucun moment de ce XIIe siècle sicilien et syrien, le régime politique ne fut orienté dans le sens d'un respect authentique et désin-

[1] Cf. C. H. Haskins, *England and Sicily in the twelth century* dans *The English Historical Review*, vol. XXVI, 1911. p, 443-447 et 641-665.

[2] On pourrait encore évoquer l'Espagne à la fin du XIe siècle, à l'époque d'Alphonse VI, « l'empereur des deux religions ». De multiples liens se tissent entre princes chrétiens et princes musulmans, et une collaboration s'établit sur le plan militaire (coalitions temporaires), politique (collaboration entre chrétiens, musulmans et Juifs) et artistique ; l'Espagne connaît alors une « bigarrure de langues, de mœurs et de religions dont on ne trouve d'équivalent européen qu'en Sicile ». P. Guinard, dans *Histoire générale de Glotz — Histoire du moyen âge*, t. IV, 2e partie, Paris 1944, p. 310. Cf. encore R. Dozy, *Histoire des musulmans de l'Espagne*, 711-1110. Leyde 1861, 2 vol., passim.

téressé des communautés ethniques ou religieuses. Le pluralisme normand en particulier, parce qu'il procédait d'abord d'un souci d'hégémonie, était vicié à sa base et condamné à périr. Frédéric II, lointain successeur de Roger II, prince rusé et sans scrupules (qui avait reçu à la cour de Palerme une éducation mi-grecque, mi-arabe), est le fruit amer de ce pluralisme incomplet, transformé en syncrétisme intellectuel et en un vulgaire réalisme politique.

Ces observations et ces réserves ne sauraient pas infirmer les constatations faites plus haut sur l'importance de ces deux expériences pluralistes dans l'histoire politique du moyen âge. Les conditions géographiques, ethniques et historiques (plusieurs civilisations s'étaient succédé en Sicile et en Syrie et avaient marqué profondément la terre et les hommes) étaient sans doute réunies pour promouvoir un régime pluraliste, mais il fallait, pour la réalisation au moins partielle de celui-ci, l'intervention de l'intelligence : l'histoire ne se fait pas sans la participation de la volonté et le concours de la liberté. Les Normands en Sicile et les Francs en Syrie eurent le mérite de comprendre les conditions nouvelles que leur offrait l'histoire ; ils surent opérer, dans l'intérêt de leur politique et pour le bien-être de leurs sujets, un changement profond dans leurs conceptions et leur mentalité. Ces deux expériences pluralistes, en dépit de leur caractère éphémère et partiel, montrent bien que l'histoire n'est pas simple et que le moyen âge, en particulier, n'a pas les contours définis qu'on lui attribue parfois.